

COPIE CERTIFIQUEE CONFORME

EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE
Société en Nom Collectif au capital de 11.627.040 Euros
Siège social : Z.I. Les Estroublans
4 Rue de Copenhague
13127 VITROLLES

398 762 211 RCS SALON DE PROVENCE

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 JANVIER 2011**

L'an deux mil onze,
et le trente et un janvier à huit heures trente,
les associés de la Société « **EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE** » se sont réunis en
Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la Société à VITROLLES (13127), 4 rue de Copenhague,
sur convocation de la Gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés lors de leur entrée en séance.

Monsieur Jean **GUENARD**, Gérant de la Société **EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS GESTION ET
DEVELOPPEMENT**, elle-même Gérante, préside l'Assemblée.

La feuille de présence certifiée exacte, fait apparaître que les associés présents possèdent ou représentent
la totalité du capital social et qu'en conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut
valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte, il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- . la feuille de présence,
- . le rapport de la gérance,
- . le projet de résolutions soumises à l'Assemblée,
- . un exemplaire des statuts de la Société,
- . et tous les documents prescrits par la législation en vigueur.

Le Président déclare que les documents prévus par la législation sur les Sociétés Commerciales ont été
adressés ou mis à la disposition des Associés conformément aux dispositions légales, ce dont il lui est
donné acte à l'unanimité.

Le Président rappelle que l'Assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- . désignation d'un Directeur technique responsable de l'activité transport routier de marchandises et de
loueur de véhicules industriels, en remplacement de Monsieur Vincent **COUSTON**,
- . pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Il est alors donné lecture du rapport de la Gérance.

Après cette lecture, le Président déclare la discussion ouverte.

9

Après un échange de vues et diverses observations, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance, désigne Monsieur Vincent MILLAN, à compter du 1^{er} février 2011, en qualité de Directeur Technique attestataire responsable de l'activité transport routier de marchandises et location de véhicules industriels, en remplacement de Monsieur Vincent COUSTON.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

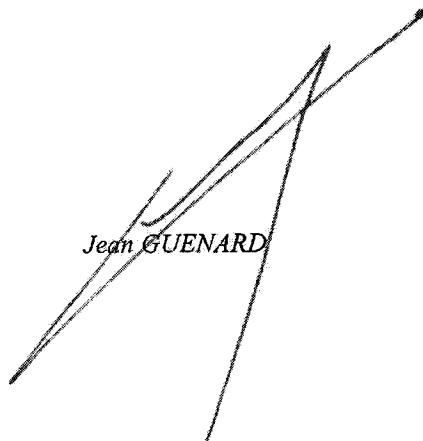
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la Loi et à Annie COLOMBEL pour délivrer des copies ou des extraits du présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à huit heures cinquante cinq.

La Société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS



Jean GUENARD

La Société BITUCHIMIE



Jean GUENARD